

But

- Décrire une méthode d'opération standard pour l'utilisation et l'entretien des incubateurs de l'animalerie du CRCHU de Québec-Université Laval.

Généralités

- L'entretien des incubateurs à CO₂ est prévu au minimum une fois par année. Toutefois, l'entretien peut être fait plus fréquemment selon la fréquence d'utilisation et si du liquide a été renversé à l'intérieur.

Matériel

- Incubateur à CO₂ (Local R-3735, R-3765, R-00734.1 et R-031)
- Eau distillée stérile
- Alcool Éthylique 70%

Formulaire(s) ou PNF relié(s) à cette procédure

- FORM-CHU #027 : Entretien de l'incubateur

Responsabilités

- Le technicien en santé animale est responsable d'opérer et d'effectuer la maintenance de l'incubateur conformément à cette procédure.
- L'assistant-chef de l'animalerie est responsable de la formation du personnel utilisant l'incubateur ainsi que du suivi de la maintenance.

Procédure

- I. Connexion d'un incubateur à CO₂ à un cylindre de CO₂ ou à la ligne de CO₂ du bâtiment
 - Munir l'incubateur d'un régulateur de pression à deux phases. Le premier cadran indique la pression dans le cylindre de CO₂ et le deuxième indique la pression de sortie vers l'appareil.

- La pression de sortie (second cadran) doit être réglée à 4.3 psi (entre 4 et 5).
- Pour régler la pression, tourner la valve du régulateur dans le sens horaire pour augmenter la pression et dans l'autre sens pour la diminuer.
- S'assurer qu'il n'y a pas de fuite au niveau du tuyau de silicone, à la sortie du régulateur et à l'entrée de l'appareil.

II. Mise en fonction d'un incubateur à CO₂

- Retirer toutes les composantes internes de l'appareil.
- Porter attention à ne pas endommager la lampe UV et la sonde du niveau de l'eau, le cas échéant.
- Bien nettoyer l'intérieur ainsi que chaque composante à l'aide d'un détergent neutre.
- Répéter l'opération de nettoyage avec l'alcool éthylique 70% et essuyer à l'aide d'une gaze sèche.
- Replacer les composantes et remplir le contenant d'humidification avec de l'eau distillée stérilisée (environ 3 litres).
- Régler l'incubateur à 37,0 °C et 0% de CO₂.
- Attendre quatre (4) heures avant de régler le CO₂ à 5%.

III. Précautions à prendre lors de l'utilisation

- Toujours porter des gants lors de l'ouverture, du nettoyage et de la stérilisation à l'alcool de l'incubateur.
- Ne pas ouvrir l'incubateur si la lampe UV est en marche.
- Ouvrir et fermer délicatement la porte pour éviter les déplacements d'air et les déversements de milieu de culture.
- Essuyer la condensation et s'il y a déversement de milieux de culture, nettoyer à l'alcool éthylique 70% avec un chiffon stérile.
- Éviter d'ouvrir la porte de l'incubateur trop longtemps. Cela fait varier la température et le pourcentage de CO₂ en plus d'augmenter les risques de contamination.
- Vérifier régulièrement le niveau de pression de CO₂ du cylindre.
- Pour les incubateurs munis d'un réservoir d'humidification, vérifier régulièrement le niveau d'eau et en ajouter au besoin. Toujours utiliser de l'eau déminéralisée stérile.

IV. Maintenance de l'incubateur (minimum une fois par année)

- Fermer la valve de CO₂ et débrancher l'appareil.
- Laver l'intérieur de l'appareil à l'alcool et le dessus des tablettes (sans les retirer).
- Laver le contenant d'humidification et remplacer l'eau. Utiliser de l'eau déminéralisée stérile et tempérée de préférence.

- Documenter le nettoyage sur le FORM-CHU #027 : Entretien de l'incubateur.

	<u>Modifications apportées</u>
Version 2 28 août 2023	• Révision de la procédure et mise à jour de la mise en page